

République Française
Commune de Seysses
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Affiché le : 2 avril 2021

Le Conseil Municipal se réunira le samedi 10 avril 2021 à 10h00

Monsieur le Maire informe ses administrés que pour assurer la tenue de la réunion du conseil municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires et ainsi respecter les gestes barrières et notamment la distanciation physique entre les personnes présentes en séance, le conseil municipal **aura lieu à la Salle des Fêtes – 225 Chemin des Boulbennes à Seysses.**

En application de la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et conformément à l'article II de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, pour assurer la tenue de la réunion du conseil municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, la séance se déroulera à la Salle des Fêtes, avec un maximum de **25 personnes** autorisées à y assister sous réserve des règles sanitaires en vigueur.

ORDRE DU JOUR

- I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 FEVRIER 2021
- III. INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compte rendu des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CULTURE, JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

2. Présentation du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Axe Sud

IV. DÉLIBÉRATIONS

INTERCOMMUNALITE

3. Modification des statuts du SIVOM Saudrune Ariège Garonne environnement (SAGe)

CULTURE, JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

4. Proposition de modification des horaires d'ouverture au public de la Médiathèque

FINANCES

5. Coût de fonctionnement d'un élève pour l'année scolaire 2020 / 2021
6. Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Roch pour l'année 2021
7. Approbation du compte de gestion 2020 - Budget Principal de la Ville
8. Approbation du compte administratif 2020 – Budget Principal de la Ville
9. Affectation des résultats de l'exercice 2020 sur 2021
10. Budget primitif 2021 - Budget Principal de la Ville
11. Taux des taxes directes locales pour 2021
12. Subventions aux associations pour l'année 2021


RESSOURCES HUMAINES

13. Création d'un emploi d'Ingénieur Territorial sur le poste de Directeur/Directrice Général(e) Adjoint(e) en charge du Pôle technique, ingénierie et aménagement (catégorie A)
14. Création d'un emploi d'Agent de police (catégorie C)

AMENAGEMENT

15. Opposition au transfert au 1er juillet 2021 de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au Muretain Agglo
16. Décision de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et justification de l'ouverture à l'urbanisation de la Zone d'Activités Économique (ZAE) « AU0 éco » de Ségla 2
17. Décision de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
18. Réserve foncière d'un terrain en zone agricole au lieudit Pastisse
19. SDEHG : effacement des réseaux basse tension, éclairage public et télécommunication place de la Libération tranche 2 (référence 5 AT 33/34/35)

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,

Jérôme BOUTELOUP